RAPPORT N° 182

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

OBJET

Travaux de maintenance dans les collèges publics : quatrième liste d'opérations au titre de l'année 2016

Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de l'Education et du Patrimoine
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
04 13 31 21 86

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 77 du 29 janvier 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a acté la première liste d'opérations au titre de l'année 2016, relative aux travaux de maintenance dans les collèges publics.

Par délibération n° 115 du 25 mars 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a acté la deuxième liste d'opérations au titre de l'année 2016, relative aux travaux de maintenance dans les collèges publics.

Par délibération n° 72 du 27 mai 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a acté la troisième liste d'opérations au titre de l'année 2016, relative aux travaux de maintenance dans les collèges publics.

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre, à l'appréciation de la Commission, l'enveloppe prévisionnelle des travaux et des prestations intellectuelles correspondant à la quatrième liste d'opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2016.

CONSISTANCE DU PROJET

Les opérations réalisées dans les collèges ont pour but essentiel d'assurer la conservation du patrimoine immobilier, la mise en sécurité des utilisateurs et des biens, ainsi que l'amélioration des conditions d'enseignement.

Parmi ces réalisations, il convient de distinguer les opérations de travaux dits urgents qui entrent dans le cadre d'une maintenance curative au quotidien et les opérations planifiées qui s'inscrivent dans une logique préventive pour la pérennité du bien immobilier.

Les besoins en travaux de maintenance ont trois origines distinctes :

- La réglementation qui s'impose aux équipements recevant du public,
- La connaissance du patrimoine par le technicien en charge du collège, de ces dysfonctionnements et des impératifs pour maintenir en état le bâti,
- Les attentes des gestionnaires et des chefs d'établissement pour assurer la continuité du service public de l'Education dans les meilleures conditions.

La programmation des travaux de maintenance dans les collèges s'avère être un outil précieux pour tendre vers une organisation anticipative, réguler la charge de travail des techniciens et afficher auprès des établissements une prise en compte planifiée de leurs besoins.

La liste d'opérations programmées, jointe en annexe, porte sur des travaux de désamiantage des zones les plus dégradées dans sept collèges nécessitant une action corrective de niveau 2 (amiante classée AC2).

Depuis 2015, une campagne de travaux de désamiantage a été engagée dans les 84 collèges contenant de l'amiante. La priorité a été mise sur les zones contenant des matériaux les plus dégradés, nécessitant une action corrective de niveau 2 qui ont été identifiées par les diagnostics techniques amiante et les diagnostics destructifs exhaustifs.

INCIDENCE FINANCIERE

Le montant total prévisionnel de la quatrième tranche de travaux dans sept collèges mis à disposition du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, est de 325 000,00 €T.T.C.

Le montant prévisionnel des prestations intellectuelles est, quant à lui, évalué à 10 000,00 €T.T.C.

Le rapport présente une incidence financière de 335 000,00 € T.T.C. répartie de la façon suivante :

				N°	Engagement
N°	N°			d'Autorisation	d'Autorisation de
Programme	d'opération	Libellé	Imputation	de	Programme
				Programme	
14032	1004198	Travaux de maintenance dans les collèges publics : quatrième liste d'opérations au titre de l'année 2016	20-221-2031 23-221-2317312	2004-14032A 2004-14032A	10 000,00 € 325 000,00 €

Les dépenses relatives à ces opérations seront prélevées dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante N° AP 2004-14032 A de « maintenance et rénovation dans les collèges », au chapitre 20 pour les prestations intellectuelles et au chapitre 23 pour les travaux.

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'approuver la quatrième liste prévisionnelle des opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2016,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux dans les collèges du Département, évaluée à 325 000,00 € T.T.C. portant sur sept collèges mis à disposition du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des prestations intellectuelles évaluée à 10 000,00 €T.T.C.

En cas d'accord de votre part, les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

. . .

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL